

Mise à jour de la Note d'information du FCP AD BONDS

AD Capital, société anonyme au capital de 10.000.000,00 DH

Siège Social : 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca

IF: 3379086 - Patente: 35774945 - RC: 272221 - CNSS: 8238025 - ICE: 00164624000024

La société de gestion AD CAPITAL porte à la connaissance du public qu'il a été procédé à quelques modifications au niveau de la note d'information et de la fiche signalétique du fonds communs de placement « AD BONDS »

Ces changements sont comme suit :

Changement	Ancienne formulation	Nouvelle formulation
Siège Social	219, Bd Mohamed Zerktouni, angle Bd Brahim Roudani, Casablanca	411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca
Frais de gestion max appliqués	1%	2%
Base de calcul et fréquence de prélèvement	Sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL et prélevés selon une périodicité mensuelle.	Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL, et prélevés selon une périodicité mensuelle.
Frais du Dépositaire (HT)	0.08%	0.06%
Sensibilité max	5.1 (Exclu)	5.1 (Inclus)
Objectif de gestion	L'objectif du FCP est de maximiser la performance sur un horizon d'investissement de 2 ans minimum, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire avec un risque maîtrisé et un placement orienté vers les produits de taux de maturités moyennes et longues	L'objectif du FCP est d'offrir aux souscripteurs sur un horizon de placement de 2 ans minimum un rendement supérieur à celui de son indice de référence.
Commission souscription max appliquée	1%	3%
Détail sur la commission de souscription	En sus des commissions de souscription précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.	Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits. En sus des commissions de souscription précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
Commission rachat max appliquées	0.5%	3%

<p>Détail sur la commission de rachat</p>	<p>En sus des commissions de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.</p>	<p>Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés. En sus des commissions de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>Le FCP investira en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds Collectif de Placement en Titrisation (FCPT), tout en respectant la réglementation en vigueur. La sensibilité du FCP peut varier dans une fourchette allant de 1,1 (exclu) et 5,1 (exclu) selon les conditions du marché. Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p>	<p>Le FCP investira en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.</p> <p>Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, titres d'OPCVM, titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT), tout en respectant la réglementation en vigueur.</p> <p>Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en titres de dette subordonnée perpétuelle assortie de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des coupons.</p> <p>L'univers d'investissement du fonds est composé des instruments financiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titres de créances émis ou garantis par l'État marocain ; - Titres de créances négociables ; - Obligations privées ; - Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ; - Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) ; - Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ; - Titres de créances émis par les Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ; - Dépôts à terme ; - Titres de dette subordonnée perpétuelle assortie de mécanisme d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des coupons ; - Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;

Ces modifications ont obtenu le visa de l'AMMC en date du **26 Octobre 2023**, sous la référence n° **VP23162**.

Il est porté à la connaissance des souscripteurs que la note d'information et la fiche signalétique du fonds susmentionné, sont mis à leur disposition, pour consultation, auprès de la société de gestion AD CAPITAL, sise au 411 Route D'El Jadida, 1er étage, Oasis, Casablanca. Pour plus d'informations, veuillez contacter AD Capital au numéro de téléphone 05 22 25 17 45 ou par fax au 05 22 99 34 41.

Conformément à l'article II.2.22 de la circulaire de l'AMMC ces changements, offrent aux souscripteurs la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois, à compter de la date de publication du présent communiqué de presse.